L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT

"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 24 JUILLET 1835.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet.

Nous avons, hier, cédant à de nombreuses sollicitations, donné en langue française, deux morceaux qui ont paru l'un à Baltimore, l'autre, faut-il le dire, à la Nouvelle-Orléans. Ces deux pièces sont dignes l'une de l'autre.—Celle de Baltimore, œuvre digne du siècle de Henri VIII d'Angleterre, de ce *barbe-bleue*, bourreau de femmes, de ce réformateur de la religion catholique, ne mérite pas notre attention. Nous nous bornerons à dire à ces fanatiques, lisez, lisez l'histoire de tous les peuples. Que de sang versé pour de misérables querelles, de stupides arguties, en un mot pour établir l'unité des cultes! Insensés, l'Eternel est partout, son temple est partout: Catholiques, Protestans, Musulmans, tous, nous adorons le même Dieu. Les cérémonies du culte sont différentes, mais la même différence n'existe-t-elle pas dans les idiômes? Vous parlez de convertir. Convertir?.... mot absurde quand il s'applique aux différentes manières de rendre hommage au Créateur de toutes choses, à l'Eternel! Eh! que ne parlez-vous d'établir un idiôme universel? hypocrites, prédicateurs ambulans, incendiaires qui voulez porter le fer et le feu sur nos habitations, qui voudriez voir se renouveler dans notre belle Louisiane les horreurs de St. Domingue, arrière, nous vous rejétons, nous ne voulons pas de vous: allez, l'Etat du Mississippi vous tend les bras, Vicksburg, Natchez vous attendent....!

Mais à présent voici venir le champion du fanatisme politique....! Attention, le *True American* va vous parler, écoutez:

Voyez, mes très chers frères, l'Europe entière assise sur un volcan. Regardez, Messieurs et Dames, la France, notre ancienne et fidèle alliée, *a friend in need a friend in deed*, agonisante sous le sceptre de plomb d'un Turcaret couronné, n'ayant plus rien qui la fasse respecter que le souvenir de son ancienne gloire, gisante comme un cadavre que guette le léopard anglais, et ces aigles à deux faces de Russie, de Prusse et d'Autriche dont elle va devenir la proie....mais non....mais non, 32 millions de têtes volcanisées, une jeunesse ardente pourrait bien renouveller les prodiges de 93 et cetera jusqu'à 1814. Regardez l'Espagne, le Portogal, etc., qu'y voyez vous? guerre civile. Voyez cette chère Angleterre, notre mère patrie, le seul pays où l'on parle une langue intelligible (au moins pour nous autres). Voyez, messieurs et dames, ils se débattent contre une aristocratie insolente, ils veulent une réforme....eh bien! nous leurs descendans, nous qui parlons leur langue, qui possédons....*tous leurs vices, mais aucune de leurs vertus* (je m'adresse aux signataires de mon manifeste incendiaire) nous enfin, demandons aussi une réforme! On a beau m'objecter que sous l'égide tutélaire du président Jackson les Etats-Unis d'Amérique jouissent d'une paix profonde, que leur commerce fleurit....non, malédiction, non! ne voyez vous pas, mes très chers frères, *ce torrent dévastateur d'influence étrangère qui inonde notre pays*. Qu'avons-nous à faire de ces intrépides Irlandais qui viennent ici gagner leur pain par une honnête et pénible industrie? Quel besoin de ces Allemands qui défrichent nos terres? Qu'avons-nous besoin de ces *mendiants* d'Europe, et surtout....surtout de ces Français. Mais, me dira-t-on, soyez un peu moins violent; songez que les premiers habitans de ce pays fuyaient les *persécutions* religieuses, et vous voulez que leurs descendans soient des *persécuteurs!* Songez que suivant notre admirable constitution, les Etats-Unis ouvrent les bras aux persécutés des autres nations. Ils ont cru à notre bonne foi, ils y ont secouru. Peut-être même nous ont ils rendu quelques services. Peut-être l'armée se rappelle les services de Kosciusko, de Pulaski, de Lauzun, de Ségur, etc. et de nos jours de Crotiot, de Bernard etc.....La marine n'a pas oublié la froide intrépidité de Paul Jones, elle console continuellement de ses navires, l'honneur de son pavillon à ceux que vous nommez *foreigners*. Songez que la diplomatie se glorifie d'un Gallatin, le barreau de Philadelphie d'un Duponceau, celui de la Louisiane....mais respectons leur modestie, nous ne les nommerons pas. Songez enfin ....Finissez, je ne vous écoute plus: Que me fait à moi ce que vous venez de me dire: moi, qui viens à cette *dernière extrémité de notre patrie bien aimée*, moi, PUBLICISTE CELEBRE, moi qui ai puissamment contribué à faire un gouverneur, et qui compte bien aussi faire un *gouverneur*, MOI DONC ENFIN, je sollicite une toute petite place de shérif, et un *foreigner* me l'escamote! Vengeance, dut périr la Louisiane.....!

Ainsi divaguait un pauvre homme qui, naguères avait échoué dans ses projets de discorde civile. Nous bon chrétien (quoique catholique) ne pouvions croire à tant de perversité. Nous soupçonnions qu'il avoit le cerveau fêlé, nous allions l'inviter à se rendre à Paris, prendre sa part au bal des fous dont il donne une description si séduisante dans sa feuille d'hier, lorsqu'un vieux *naturalized Frenchman*, mais que *peut être* on peut appeler américain, puisqu'il complette sa 60e. année de résidence en Amérique, vint nous dévoiler tout le mystère.

Ne voyez vous pas, nous dit il, que ces prétendues querelles locales couvrent un vaste complot. Qui a élevé le général Jackson à la suprême magistrature? la démocratie. Quel est le candidat nommé par la convention de Baltimore? un démocrate, Van Buren. Eh bien! nous dit il, voilà le nœud gordien. La démocratie se compose d'Américains de naissance, laborieux par goût comme par nécessité, et d'un nombre immense d'Américains naturalisés provenant de France, d'Espagne, d'Irlande, d'Angleterre &c. tous ayant connu une aristocratie plus ou moins insolente, et tous ayant appris à en détester même le nom. Sous l'autre bannière que voyez vous? des hommes enrichis, Dieu sait comme! des financiers aristocrates, des ambitieux désappointés, des mignons de la banque des Etats-Unis; et c'est dans leurs rangs que se trouvent les perturbateurs du repos public, ce sont eux qui, profitant du sang que vous avez versé pour la défense du pays, des talens et de l'industrie que vous avez implanté sur le sol, qui croyant maintenant pouvoir se passer de vous, voudraient vous renvoyer, vous jetter de côté comme chose désormais inutile. C'est l'aristocratie qui conspire, peuple, lève toi! La boite au scrutin fera justice de leur audace; ils l'ont dit eux mêmes. "*The ballot box will be their only engine.*"

Mais rassurons nous, Jackson tient les rênes du gouvernement; il saura maintenir la constitution dans son intégrité, comme il a su maintenir l'intégrité de notre territoire. Son successeur Van Buren suivra ses principes, la démocratie est forte et compacte, et le peuple, le vrai peuple des Etats Unis triomphera.

AVIS AUX LOUISIANAIS.

[Traduction libre de l'anglais du *True American*.]

Une société américaine (sous la dénomination d'Américains de naissance) se forme à la Nouvelle Orléans sur les bases les plus libérales. Les étrangers qui ont fait leur temps d'épreuves parmi nous peuvent y être admis, ainsi que ceux qui par leur bonne conduite, leurs vues et leurs sentimens américains se sont montrés dignes d'être admis au nombre des élus. Notre société *réussira*, morbleu! Attendez encore quelques mois, et vous allez voir pleuvoir chez nous, tous ces oiseaux de passage, (quoique bons Louisianais) qui fuient l'été, et viennent ici l'hiver faire ample moisson de piastres; alors et alors nous vous mettrons à la raison.

S'adresser pour être admis dans la société au bureau du *True American*. 24 juillet

MEXIQUE.

Un particulier respectable de cette ville a eu la complaisance de nous prêter une lettre qui lui a été adressée par un ami résidant à Zacatecas, et contenant un rapport minutieusement détaillé des dernières affaires qui ont eu lieu dans cette ville entre la milice de l'état et les troupes commandées par le général Santa Anna.

Il est dit que la défaite de Zacatecas n'est attribuable qu'à la perfidie d'un individu témérairement proclamé général, après avoir déserté les rangs de Santa Anna.—Un ingénieur prussien avait formé un plan de défense de la ville, mais ce plan fut déjoué par le traitre Tomas Andrade, qui avait placé ses troupes à Guadalupe, à la distance d'une demi-lieue de l'endroit où Santa Anna avait établi son camp dans la nuit du 10 mai. Andrade ayant abandonné les postes avances, la milice de Zacatecas se trouva cadavre lorsqu'elle fut attaquée vers les quatre heures du matin. Elle devint donc une proie facile, et fut mise en deroute en trois quarts d'heure. 2000 hommes furent faits prisonniers, et ils perdirent leurs armes et leurs bagages. Le traitre Andrade dès le commencement de l'action alla rejoindre Santa Anna, qui plus tard récompensa sa perfidie par une promotion dans l'armée.

Immédiatement après la défaite, Santa Anna donna l'ordre de n'épargner aucun des officiers de milice ni aucun des étrangers trouvés dans les rangs ennemis, quoiqu'il eût lui-même beaucoup d'étrangers dans son armée, tels que les généraux français Arrago et Woll. Un carnage affreux s'ensuivit. Le colonel McGrath, irlandais, fut égorgé par ordre de Manuel Cespedes, né à la Havanne; et Krans, allemand, fut massacré par ordre du général Yolsa. Beaucoup d'autres qui ne purent réussir à s'enfuir furent égorgés. A Guadalupe l'habitation de la Granja fut mise au pillage, et Placci le propriétaire fut poignardé par les soldats de Santa Anna, qui les éxcitait en criant "*mueran los estrangeros*," mort aux étrangers.—Mais lorsque Santa Anna lui-même fit son entrée, le pillage des étrangers reçut une organisation régulière.—MM. Neeck, Murphy, et le capitaine Russel, furent pillés et grièvement blessés. La maison Plummer et Morrison fut complettement pillée, et M. Morrisson dangereusement blessé. M. Farry, de la Pensylvanie, a été coupé en morceaux, et sa maison pillée. M. Kerr, de Baltimore, fut assailli et volé, et M. Henderson est mort des suites de ses blessures. Enfin, cette chasse aux étrangers était si animée que plusieurs mexicains qui avaient le malheur d'avoir des cheveux châtains et la peau blanche furent sur le point d'être massacrés. Toutefois dans aucune des deux armées il n'y avait pas un seul américain. M. Tute a beaucoup souffert du pillage d'un corps de troupes ayant à sa tête le chapelain de Santa Anna.

Notre correspondant nous assure que quelqu'affreux que soient ces détails, ils ne peuvent cependant donner qu'une faible idée des atrocites commises sur nos concitoyens.

Par des nouvelles recemment reçues de Parral, Etat de Chihuahua, nous apprenons que les Indiens de la tribu des Comanches ravageaient tous les environs de ce village et y commettaient toutes sortes de brigandages et d'assassinats. La consternation et la frayeur parmi les habitans étaient telles qu'ils n'osaient pas sortir de Parral dans la crainte d'être égorgés par ces Indiens. Les *Rancheros* abandonnaient en toute hâte leurs campagnes pour aller chercher un refuge dans cette petite ville. De tous côtes arrivaient des femmes des enfans, des vieillards en larmes, les uns portant ce qu'ils avaient pu sauver, les autres, les cadavres de leurs parens égorgés; enfin la plus grande desolation regnait à Parral, et d'après ce que nous marque la personne de qui nous tenons ces détails, personne n'osait sortir de la ville, les tambours battaient partout la générale dans toutes les rues les cloches sonnaient l'alarme, et ajoutez à cela pour rendre le tableau plus affreux, les habitans des campagnes entrant tout éplorés, les femmes à demi nues, se roulant dans la poussière, et pleurant un époux, un fils un frère, massacre ou enlevé par les indiens. C'était un spectacle vraiment affreux à voir.

A une assemblée des membres du barreau de la Nile Orléans, tenue à la cour de paroisse, le 23 juillet, dans le but de manifester leurs sentimens sur la triste nouvelle qu'ils viennent d'apprendre de la mort du juge président de la cour suprême des Etats Unis; l'honorable François Xavier Martin, juge de la cour suprême de la Louisiane fut nommé président, l'hon. Charles Maurian et l'hon. J. F. Canonge, vice présidens, et M. William Farley Gray, secrétaire.

Après que le président eut, en peu de mots, expliqué le but de l'assemblée, un comité composé de MM. Maybin, Preston, Hoa, Canonge et Morphy fut nommé pour rédiger des résolutions exprimant les sentimens de l'assemblée. Peu d'instans après, le comité, par l'organe de son président M. Maybin, présenta les résolutions suivantes, qui, secondées par M. Isaac T. Preston et l'hon. J. F. Canonge, furent adoptées à l'unanimité.

Résolu 1o. Que les membres du barreau de la Nouvelle Orléans déplorent sincèrement avec toute la nation la perte du grand et du bon premier juge Marshall.

Résolu 2o. Que les connaissances variées et profondes—la perspicacité et la justesse de raisonnement—la justice et la clarté des interprétations de la constitution et des lois du pays—la pureté morale et judiciaire, ainsi que les nombreux et éminens services de l'illustre défunt qui toujours employa les ressources de son vaste génie dans la sainte cause de la vérité, de l'ordre et de la justice, lui assurent à jamais l'admiration et l'amour de ce barreau, aussi bien que de la patrie.

Résolu 3o. Que comme un faible témoignage de nos sentimens dans cette occasion, nous porterons un crêpe au bras gauche pendant 30 jours.

Sur motion de l'hon. Edward Rawle, rappelant qu'à une assemblée du barreau de Philadelphie il a été proposé d'ériger dans la ville de Washington un monument à la mémoire du défunt, il fut résolu,

Que cette assemblée partage les désirs manifestés à la dernière assemblée du barreau de Philadelphie relativement à l'érection du monument dans la ville de Washington, et qu'un comité de huit personnes soit nommé pour correspondre et coopérer avec le comité nommé par l'assemblée de Philadelphie, et tout autre comité qui poura être nommé dans d'autres parties de l'Union, afin de mettre ce projet à exécution.

Les personnes suivantes furent nommés membres du comité, savoir: l'hon. Charles Maurian, l'hon. J F Canonge, Wm F Gray, l'hon. E Rawle, Thomas Curry, Isaac T Preston, A Hoa, et J A Maybin.

Sur motion de G B Duncan, il fut

Résolu que le rapporteur des décisions de la cour suprême de la Louisiane soit requis de publier les résolutions précédentes dans le premier volume des rapports qu'il rédigera.

Sur motion de M. Isaac T. Preston, secondée par M. J A Maybin.

Résolu que l'hon. Bullard et Etienne Mazureau soient priés de faire chacun un panégirique de la vie et des services publics du défunt.

Sur motion de M. C Roselius,

Résolu, que les délibérations de cette assemblée soient publiées.

FRANCOIS XAVIER MARTIN, président,
Charles Maurian, Jean F. Canonge, vice présidens.
William Farley Grey, secrétaire.

BATEAU A VAPEUR MERCHANT.

On nous prie d'annoncer que ce bateau, par suite de quelques légères changemens qu'on y fait pour la convenance du public, ne recommencera ses voyages réguliers que Jeudi 30 du courant.

M. Perrin, nouveau procureur général d'Irlande, que les journaux orangistes disent être catholique romain, est non-seulement un protestant, mais petit-fils d'un huguenot français chassé de son pays lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il doit apprécier la valeur des guerres de religion.

Des lettres de Port-au-Prince, de la fin de février, disent que l'état du pays est favorable; que la récolte de café y est abondante, et que le gouvernement d'Haïti est disposé à terminer avec la France les négociations entamées depuis si long temps. On attendait un commissaire français au Port-au-Prince pour y achever ce qui avait rapport à l'établissement d'un comptoir, sous les auspices de l'ancien consul-général. (Morn. Herald

---

—Nous lisons dans un journal de Paris:

"Les listes de protestation de la garde nationale contre le procès monstre inspirent à nos gouvernans des craintes sérieuses et des méfiances assez bien fondées. Il vient d'être défendu à la troupe de ligne d'avoir avec elle aucun rapport. Un ordre du jour lu dans les casernes de la place et dans les corps de garde de la milice citoyenne annonce que tout militaire qui sera surpris s'entretenant avec un garde national sera puni. Il parait que les chefs de la garde nationale ont été secrètement chargés d'appuyer cette mesure auprès de leurs subordonnés, et d'expliquer favorablement ce qu'elle a d'etrange et de blessant pour certaines susceptibilités bourgeoises."

OBSERVATION SUR L'EXHAUSSEMENT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

A Mr. l'Editeur de l'Abeille.

Sans vouloir rien préjuger, ni demander à l'avenir de ses secrets, il est souvent permis de prévoir ce qui doit résulter de tel état de choses, ou de tels faits existants. Ainsi l'on peut croire que la Nouvelle Orléans, complettement bâtie du fleuve au lac, sera toujours, dans sa partie centrale, dominée par les eaux, par ce qu'il n'est pas permis d'espérer que le lac et le fleuve puissent se créer des lits au dessous de leur niveau actuel: et de ce que les bords du fleuve plus à la portée des sables et des atterrissements, sont devenus la partie la plus élevée, on doit conclure qu'à leur tour les bord du lac dans une situation semblable, atteindront, une fois bâtis, une élévation aussi rapide, par le secours des sables faciles à transporter à petites distances.

Un temps donc viendra où la pente de six pieds, du fleuve aux cyprières, cessera d'exister, et où les cyprières relevées, formeront avec la rue de la Levée deux coteaux à pentes apposées. Ce ne sera plus alors au lac, mais dans un point intermédiaire du fleuve et du lac que devra se former un bayou dans le quel déverseront les eaux que se rejetteront mutuellement les deux parties opposées de la ville.

Si ces présomptions probables étaient partagées par les auteurs du dessèchement, et par l'administration du pays, pourquoi ne serait-il pas dès à présent à prévenir les innondations inévitables dans l'avenir pour la partie centrale.

Nous disons inévitables, parce qu'il ne nous parait pas possible que l'on impose aux cyprières, l'obligation de ne pas s'exhausser, et que cette facilité dérivant naturellement des bâtisses nouvelles à y élever, du pavage des rues dans ce nouveau quartier, et de l'approchement facile du sable; il ne peut se faire que la partie des cyprières devienne plus saine et plus élevée, sans que le point central qu'on n'aura pas exhaussé ne soit à son tour le dégorgeoir des lieux assainis.

Pour éviter le conflit inévitable que nous prévoyons deux moyens seuls se présentent à notre pensée.

Ou la création d'un bayou qui, partant du quartier américain, et faisant retour au lac, couperait la ville en deux parties égales, et ce bayou pourrait être un canal couvert.

Ou des canaux sous chaque rue perpendiculaire au fleuve se rendant aux cyprières, de manière à ce que ces canaux fussent de pentes invariables, et que tout exhaussement ne put jamais amener de perturbation à l'écoulement des eaux de la ville actuelle.

Tant de canaux sans doute ne sont une petite affaire que pour ceux qui ne sont pas chargés de la dépense, mais cette réponse tondrait jusqu'à certain point, serait loin de me paraître concluante.

Ou la valeur actuelle des terrains de la Nouvelle Orléans est purement nominale, et ceux qui les ont achetés ou vendus auraient escompté l'avenir, et dans ce cas toute dépense conservatrice pour ajourner jusqu'au moment indéfini de la réalisation.

Ou, j'ai ne mieux la croire dans une position admirable, mais réservée, il n'y aura bientôt plus de place que pour les plus heureux, et alors la valeur de ces terrains est effective. Assurée qu'elle soit, même avec chaque augmentation de valeur, c'est à la condition de moins de pouvoir y bâtir, c'est donc travailler dans l'intérêt des possesseurs, que de s'occuper des moyens de sortir du bourbier pour bâtir en terre ferme.

Que valent les terrains?

Que couteraient des canaux sous les rues?

Quels avantages en résulteraient?

Voilà je crois les questions qu'il importe d'éclairer et de résoudre.

1o Que valent les terrains? S'il ne dépend que du dessèchement des lieux pour qu'on puisse construire, les terrains à bâtir valent en moyenne 200 francs la toise superficielle. Mais en même temps, il demeure certain que chaque sept années qu'on a différé de bâtir, le capital, ou la valeur primitive est sorti des mains du possesseur par les intérêts perdus. Nul doute donc que la question d'exhaussemens du terrain central n'intéresse les propriétaires de cette partie autant que celle du dessèchement intéresse les actionnaires des cyprières. Dans l'état actuel, il ne faudrait élever que de six pieds au dessus des cyprières les rues de prolongement jusqu'au lac: cette élévation porterait ensuite naturellement toutes les eaux de la ville et du fleuve directement dans le lac: cette élévation enfin, y compris pavages et acqueducs en briques, coûterait moins cher que le pavage projeté en granit, n'est-il pas permis de lors de se demander pourquoi faut de luxe extérieur comme s'il ne s'agissait que d'un appartement à louer ou d'une maison à vendre, et nullement d'intérêt public

2o Que coûteraient des aqueducs ou canaux d'exhaussement? Lorsque toutes les grandes villes même supérieures à des fleuves qu'elles bordent ont senti le besoin d'aqueduc pour écouler les eaux pluviales, comment la ville qui par ces canaux cesserait d'être sur un terrain tremblant refuserait elle de les admettre alors surtout qu'ils se peuvent établir à des prix si bas, que nulle part on ne peut attendre mieux. Des canaux en briques, de neuf pouces d'épaisseur porteraient dix fois toutes les charges requises à la circulation, chaque toise carrée de ces canaux se construirait avec 400 briques de la valeur de cinq piastres, soit encore quatre piastres pour main d'oeuvre et mortier, un tiers en sus pour ceintres, voila douze piastres par toise. Enfin trois piastres pour le fonds de l'égout c'est donc un total de quinze piastres par toise.

3o Quels avantages en résulteraient? ou les égouts seraient tout à fait en exhaussement du sol comme nous pensions qu'on devrait le faire dans les cyprières, et les constructions ainsi que les rues se trouveraient de suite au niveau des bords du fleuve, ou ces égouts seraient souterrains et les terres fournies par les déblayemens releveraient le trois pieds chaque ilet contigu.

Ou enfin ces ilets seraient voués et leur déblayement servirait à rehausser les rues.

Il est une vérité que nous ne pourrons trop nous faire un devoir de redire, c'est que pour tous les quartiers à construire, la dépense de l'exhaussement du sol nous parait tellement faible qu'elle devrait être rendue obligatoire par l'administration publique, sauf l'indemnité à payer par elle, pour les terres de déblayement qui seraient mises à sa disposition. Quant à la question d'exhaussement, considérant qu'un islet de 300 pieds carrés ou 2500 toises superficielles représente, non bâti, un capital de 100,000 piastres à 40 francs la toise, le même terrain bâti coutera 600,000 piastres, et son élévation de trois pieds, ainsi que celle des rues adjointes, n'aura coûté par voûte à 15 piastres la toise qu'une somme de 36,000 piastres—c'est 6 pour cent de la valeur du terrain bâti. Serait-ce même 35 pour cent, en comparant la dépense qu'au terrain nud, que serait le rapport comparativement à l'intérêt perdu, qui ne rend pas la position du terrain meilleure après dix ans que le premier jour? Enfin n'est-ce rien que d'avoir un terrain voûté au lieu d'un terrain nud?

Chacun comprendra, je crois, que si l'on fouillait chaque islet à bâtir, pour reporter les terres enlevées sur les rues adjointes, ces rues déjà seraient élevées à volonté de deux à trois pieds de plus; qu'ensuite en élevant sur l'islet à bâtir des voûtes de six pieds de hauteur, elles se trouveraient faire niveau avec la rue relevée de trois pieds. Je veux bien qu'on me conteste de nouveau l'utilité des ces voûtes comme caves, glacières, bûchers, citernes, aisances, et salubrité, mais permis à moi ajoutent à ceux qui demanderont encore pourquoi payer le terrain si cher, et ne pas y établir les distributions qui composent si fort ailleurs les premiers besoins de la vie.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

CLAUDOT DUMONT, Ingénieur Civil.

(Communication.)

PROBLEME A RESOUDRE.

Nous voudrions savoir ce que l'*éteignoir* du faubourg Ste. Marie et la faction dont il est l'organe entendent par citoyens Américains nés. Veulent-ils designer par cette qualification les *naturels* des Etats-Unis du Nord, ou bien ceux du Canada, du Mexique, de Panama de Colombie et de tous les autres Etats de l'Amérique du Sud? S'ils y attachent le même sens que nous, il sera bon d'envoyer un ambassadeur à la Terre-de-Feu pour engager les habitans de cet isle à nous expédier un des leurs pour briguer nos suffrages à la prochaine election de gouverneur de cet Etat: et en cas que ce dernier réussisse à s'emparer des rênes du gouvernement, et le célèbre *Perhaps* de celles de l'administration urbaine, la ville en dépit de l'*éteignoir* du susdit faubourg brillera d'un éclat permanent car d'un côté nous aurons le gaz de l'incomparable aéronaute du *Tigouma* et de l'autre le *feu* qu'il faudra pour mettre ce gaz en combustion.

Il veut faire des exceptions en faveur de ceux des citoyens naturalisés qui, auraient donné des preuves évidentes de bonne conduite auront montré que leurs vues et leurs sentimens sont ceux de vrais Américains. L'éteignoir du faubourg Ste Marie sait donc qu'il faut quelquefois avoir de la reconnaissance. M. *Perhaps* n'a pas placé mal son argent.

Une lutte vigoureuse semble s'être engagée entre *Perhaps* et son prôneur. L'un veut tout *éclairer* et l'autre ne se plait que dans les ténèbres. Qui des deux sera vainqueur? L'éteignoir; car avant peu ils n'y verront goutte ni l'un ni l'autre.

Ils sont six contre trois, disait hier l'*éteignoir*, en parlant des journalistes de cette ville. Nous ne savons jusqu'à quel point le calcul est juste. Mais supposons qu'il le soit, cela veut-il dire que la minorité doive faire *loi*? Il le parait assez.

Il veut tâter de la place de maire: le pauvre Diable(*) boit de l'huile.

(*) Il est président actuel de la compagnie de l'huile de coton.

Dialogue court et rapide entre l'Eteignoir et Perhaps.

Perhaps—Je voudrais bien être maire,

L'Eteignoir—Vous le serez.

Perhaps—Comment? vous me repoussez vous-même,

L'Eteignoir—De quelle manière?

Perhaps—Par votre article contre les citoyens naturalisés,

L'Eteignoir—Bah! ce n'est pas pour vous que nous l'avons fait,

Perhaps—Cependant je suis englobé dans la classe que vous repoussez,

L'Eteignoir—C'est vrai: mais attendez je vais arranger cette affaire (Il se met de suite à l'œuvre et donne le dernier paragraphe du premier article contre les *foreigners* publié dans le *True American* d'hier).

TIRAILLEURS ATTENTION!!

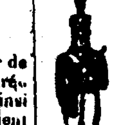

Aujourd'hui 24 juillet, la compagnie reprendra les armes pour rendre les derniers services à un de nos frères d'armes (BOZANT). Habit bleu pentalon blanc, rendez vous chez le camarade Lana, rue de la Levée, entre Toulouse et St Louis.

Par ordre du capitaine.
F LALOUET, serg. major.

P S—Les capitaines de chaque compagnie sont invités à avoir la complaisance d'envoyer un piquet de leur compagnie respectives. 24 juil

GRENADIERS ATTENTION!!

LA compagnie s'assemblera en bourgeois au Café, encoignure des rues Chartres et St Pierre, Samedi 25 du courant, à 7 heures du soir, pour affaires très importantes.

D GUESNON, capitaine. 23 juil

AUX STEAMBOATS.

BOIS DE CHAUFFAGE et 800,000 briques de Pensacole, reçus et à vendre par

Wm. & D. MURPHY,
24 juil no 132, au Bassin, entre Toulouse et St Louis.

GOUDRON & POIX.—200 boucauts de poix et 250 do de goudron à vendre par

WM. & R. MURPHY, 132, au Bassin.

En outre: un petit parti de goudron à vendre à la même adresse. 24 juil

---

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1835.

ACTIONS—Pas de vente aujourd'hui.
COTON—272 balles Mississippi 17 1-2c.
587 do en vente.

PRODUITS.

TABAC—27 à 9—peu de vente.
RIZ—$4 3-8 par barril—plusieurs ventes.
SUCRE—$7 1-2 le quintal—35 barrils vendus
de Prime 8
de blanc 11
de brun. 8 1-2
MELASSES—50 tierçons à 28c le gallon
Superieure 30c.
CAFE—Havane 8e rare 15c.—sans activité.
Rio 13 1-2c. rare.
PORC—Mess $17 à 18—peu sur place.
Prime $14 50 à 15
JAMBONS—7 1-2 à 10c la livre—sans activité.
Moresaux de choix 7 50 à 8 50c.
Epaules 6 1-2 à 7c.
LARD—8 50 à 9c—en demande.—La qualité inférieure.
Prime 9c.
SAIN-DOUX—8 1-2 à 9c la livre.
BŒUF—Mess $12
Prime $10
BEURRE—De l'Ouest 20c—en demande.
Goshen 26c.
FARINE—$6 à 6 1-4—le barril—en demande.
MAIS—60 à 70c. le boisseau.—selon la qualité.
FARINE DE MAIS—$4 le barril—sans activité.
TOILES D'EMBALLAGE—20c la yard
CORDES do.—10c la livre.
WISKEY—Rectifié 42 à 45c le gallon.
Do vieux Monongahela 75c
CUIRS—Salés, vendus,
Hallés 27 à 30c.
Salés $3 à 4 la la côté.
Brûlés $3 50 à 4 50c.
PEAUX DE VEAUX &c.—Do
PLOMB—En barre et laminé—sans activité.
PELLETRIES—10 à 16—en rareté.
HUILE DE TANNEURS—13 par barril.
CIRE—20 à 25c par barril—sans activité.
SUIF—Pas de changement dans les prix.
GOUDRON—Do
RESINE— do

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Elizabeth, Wilson, — E Sardel.
Goel Lavit, Jones, Port au Prince, Rogers & Hawthorn.

ARRIVES.

Brick Comet, Marcy, 27 mai, de Liverpool.
Goel Sophia, Cunningham, 8 jours de Tampico.
Goel San Luis, Gastanaga, 8 jours de Matamoros.
bateau Chickasaw, Cotia, de Bayou Sarah.

Joseph Clovis Bajolière contre Pierre Marly.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville le Lundi 24 août prochain, à une heure après midi.

Un certain lot de terre situé faubourg Marigny, désigné par le no 193, dans l'ilet no 22, formant une encoignure, selon le plan du dit faubourg.

Le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

24 juil FRED. BUISSON, shérif

Succession du Paul Lacou Dubourg.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de liquidation et de partage présenté par François Soulé, curateur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.
24 juil W F C DUPLESSIS, régistre.

Marchandises Sèches nouvellement arrivées.

FORTES cotonnades de Lowell et de Kersey,
Bombazines et bombazettes noires, circassiennes superfines,
Oznaburghs en pièces et demi pièces,
Cotonades superfines de 4-4, bombées,
Ecossaises pour meubles et de goût 4-4,
Mousselines rayées et à carreaux, nouveaux desseins,
Mousquiaires de diverses qualités et desseins en coton,
Courtepointes supérieures de 14-4
Crêpe d'Italie de toutes largeurs
Rideaux de mousseline et bordures jaunes françaises,
Toile d'Irlande de 4-4 en pièces et demi-pièces
Toile de draps de diverses largeurs
Linge de table damassé français et irlandais
Broderies françaises, nouveaux desseins, quelques unes riches
Velour noir de soie et de coton
Lutestring d'Italie, soieries unies et figurées et satins
Un bel assortiment de mouchoirs de goût
Habillemens pour dames au dernier goût de France
Mousselines et gingas de do 1
Bonnets au dernier goût, quelques uns à bas prix
Couvertures de laine, ainsi qu'un grand assortiment d'objets... marchandises qui méritent l'attention des détaillans de la ville et de la campagne, à vendre par

ANDREWS & FRERES,
24 j 1 rue de Chartres, no 15.

POUR VERA CRUZ.

La belle goëlette, fine voilière JOSEPHINA, capitaine Crawford, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à

EDMOND J FORSTALL & C
21 juil—4 no 153, rue Royale

BATEAU A VAPEUR MERCHANT.

UNE assemblée generale des actionnaires du dit bateau est convoquée pour Vendredi 24 du courant, à 11 heures A M, au bureau de Gilbert Vance, encoignure des rues de la Douane et de la place de la Bourse.

La plus grande exactitude est nécessaire, des affaires d'importance devant être soumises aux actionnaires. 22 juil

CUIRS—Reçus par la Fanny Butler, de Tampico, et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co.
23 juillet rue Royale no. 117.

CINQ balles toile à drap françaises, 25 barriques vin de Bordeaux, des marques Ludon Médoc, Pouillac St. Estèphe Médoc et St. Julien, garantis purs et de bonne qualité; 4 tierçons vin blanc de Bergerac, 25 caisses vin de l'Hermitage, lere. qualité, à vendre par le soussigné.

23 juil E L BERNARD, rue Bourbon, no 13.

Succession de feu Anne Duboré, décédée, femme de Jean Antonio Rasse.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de liquidation et partage présenté par Toussaint Mossy, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
23 juillet W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régistre des testamens—Mardi 25 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 30 ans.
JOHN, négre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juil

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le régisteur des testamens—Samedi 1er août prochain 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente rue de la Levée, entre les rues Marigny et Champs Elysées, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—un hangard situé sur un terrain au faubourg Marigny, entre les rues Marigny et Champs Elysées, connu sous le nom de Forge de Maignan, avec tous les outils &c. appartenant à la dite forge; de plus les bâtisses qui se trouvent sur le derrière du terrain.

Le tout sera vendu en bloc ou en lots convenables aux acheteurs.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

21 juil—10 W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de Luther Howe.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 4 août 1835, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente à mon bureau situé encoignure des rues St Anne et Condé en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Luther Howe.

Conditions comptant.
23 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

AVIS—Mardi 28 courant à la Bourse de Hewlett, la compagnie des améliorations fera vendre à l'encan les maisons qu'elle possède, rue St Louis, à partir de la Bourse Hewlett jusques et y compris l'encoignure de la royale.

Conditions de la vente six mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Les acquéreurs seront tenus de démolir immédiatement les dites maisons et de livrer les terrains nétoyés avant le 15 d'août prochain.

Les maisons seront vendues séparément.
21 j J. H. RABOTEAU.

$45 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui remettra au soussigné quatre billets de cinquante piastres chaque, de la banque d'Orléans, perdus hier entre 11 heures et midi, depuis cette banque jusqu'au café de la rue du Canal, et de là à l'encoignure de la rue de Chartres. LOUIS MUIH.

22 juil no 113, rue de Chartres.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance de Vendredi 17 juillet 1835.

RESOLU que la partie française du cinquième article de l'ordonnance relative à la baille aux boucheries, approuvée le 17 novembre 1828, soit amendée de manière à ce que le mot quarante soit substitué à celui de quarante cinq dans la partie qui énonce que toutes les fois que le quartier d'un veau pèsera plus de 45 livres, le fermier ou collecteur de la corporation pourra exiger quatre vingt sept cents et demi ou sept escalins pour la vente du dit veau, au lieu de vingt cinq cents de deux escalins; cette résolution n'ayant d'autre but que de mettre en rapport le texte français et anglais.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 18 juillet 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
20 juil THEARD, Jr. secrétaire.

Garcia Baye & Co. contre Roig Sabatino & Co.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par la cour de 1er district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, dans cette ville, Lundi le 24 août prochain, à une heure de relevée,

Le brick VENUS, avec ses agrès, apparaux, &c., saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. L'acquéreur fournira ses billets et endossé à satisfaction.

23 juillet FRED. BUISSON, shérif.

Benjamin S. Walker contre Byme L. Chenette.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, dans cette ville, le lundi 24 août prochain, à une heure de relevée.

La négresse nommée JULIENNE, âgée d'environ 30 ans et son enfant nommé Adolph, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.
23 juillet FRED. BUISSON, shérif.

AVIS—Les créanciers de la faillite de M. Charles Junin, sont invités à déposer dans le plus bref délai au bureau de Messrs. A Grailhes et A Murphy, avocats de la dite faillite, les titres de leurs créances, soit chirographaires ou hypothécaires, afin que le tableau de répartition soit dressé. JOS LECARPENTIER,
22 juil—8 syndic des créanciers.

LE soussigné prévient les personnes qui voudraient bien l'honorer de leur confiance, qu'il se chargera de la location des maisons.

R Balaun, courtier, rue Toulouse, no 315, entre Bourbon et Dauphine. 22 juil—6

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit à l'écurie située rue de l'Hôpital entre les rues Royale et Bourbon un cheval alezan, à longue queue, ayant une marque de visible blessure à l'épaule gauche, et une marque blanche au dessus de la bouche.

Si le dit cheval n'est pas réclamé dans les dix jours de la présente publication; il sera vendu le 1er août prochain par Mr P A Guillotte encanteur, à l'endroit fixé pour la vente des animaux. 21 juil—10

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nile-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient du ce jour et que conformement aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, toute action sur laquelle paiement aie été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le benefice de la compagnie. R CLAGUE, secrétaire. 21 j

ON demande vingt bons bûcherons pour couper du bois de corde par entreprise sur une habitation à trente mille de la ville. On allouera un beau prix et on traitera particulièrement avec chaque bûcheron ou par compagnie.

On demande aussi à louer une douzaine d'esclaves pour être employés aux mêmes travaux. Ils seraient bien nourris et bien traités. S'adresser à

LEGENDRE & SAMORY.
21 j—6 No 54 rue Toulouse

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fixé est aujourd'hui de $6 00 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 21 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 23 pour cent de plus.

20 juil DENIS PRIEUR, maire

BALANCES PATENTEES—20 balances patentées de différentes grandeurs, à vendre par

WHITE & Co.
20 juil no 20, rue de la Douane.

Succession de James Dunn, décédé.

PAROISSE DE JEFFERSON—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J H Sturges, curateur de la dite succession, et le tableau de distribution qu'il contient ne serait point approuvés et homologués, les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

16 juil F DUGUE, juge.

Succession de Jean Marvino Hatang, décédé.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Elizabeth Anne Tricou, veuve de Jean ... tutrice et administratrice de sa succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

16 juil F DUGUE, juge.

AVIS—Le soussigné se proposant de donner des leçons de violon, dans toutes les branches de l'instruction, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser par lettre ou autrement au bureau de l'Abeille. P BIRON.

16 juil—6,2pe

AVIS.

LE soussigné partant pour le Nord vers la fin de ce mois, prévient les personnes qui lui doivent et surtout celles dont les comptes courent depuis plus de 6 mois, de vouloir bien régler de suite pour éviter des frais, et il prie les personnes qui ont des réclamations à faire de se presenter dans le courant de ce mois.

16 LOUIS MUIH.

WHISKEY—300 barrils de farine en débarquement d'un chaland; 300 do wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Lady Franklin, à vendre par ORAIN & MIGNON.

16 juil—3 no 7, Nouvelle Levée.

COQUILLES—W & R MURPHY, no 132, rue du Bassin, contracteront pour la livraison de quelque quantité que ce soit de coquilles pour pavage, livrable au Bassin, ou dans tout autre quartier de la ville. Les personnes qui désireront en acheter sont invitées à donner leurs ordres quelques jours d'avance. 14 juil—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Conti, no 35, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 10 juil—6,dis

LE soussigné reçoit dans ce moment par le bateau à vapeur le Mogul, arrivant de St. Louis et offre à vendre 21 firquins de beurre très frais.

L G SASSINOT.
14 juil no 90, rue St Louis.

CHARBON DE TERRE, GOUDRON & RESINE.—100 barrils de charbon de terre de Springfield 200 barrils de goudron et 300 de résine, en bon ordre, reçues et à vendre à bas prix, par

14 juil W & R MURPHY.

AVIS.

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. A. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et P Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri.

1 juil—6 m

A VENDRE.

UN ou DEUX superbes billards des mieux conditionnés de la ville, complettement garnis de queues, billes, lampes &c.

On les vendra bon marché pour du comptant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 juil—3,2pe

AVIS AUX CHARRONS—Bois de première qualité pour essieux, brancards &c, qu'on peut avoir en s'adressant au 132 r avis, soit en laissant son adresse au soussigné, pour des prix très modérés.

W & R MURPHY.
juil—1m no 132, rue du Bassin.

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. Fondalouze, sous la raison de U. David & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a formé une autre sous la même raison le 1er juin, avec M Césaire Fraisse. U. DAVID,

30j Pharmacien, encoig. Remparts et Orléans.

LES soussignés offrent à vendre à leur magasin encoignure des rues Chartres et Toulouse. 30 caisses confitures de la Havane, venant de débarquer, et de qualité supérieur. 9 juil PASCALET & MICHON.

EN débarquement du navire Resource, et à vendre par Osmin Rigourdan, rue Toulouse no 23, ou par P Lafaye, rue Royale no 147.

270 sacs café première qualité de Santiago de Cuba.

OSMIN RIGOURDAN.
7 juil CHS GROS.

E. CAILLARD, avocat, offre ses services en tout es affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et en, *Louis regit actum*.

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartres, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

CORDES D'EMBALLAGE—151 de qualité supérieure, 200 caisses blanc de baleine, recemment reçus et à vendre par J THAYER & Co. 15 juil.

CHANGE sur Londres et sur Paris, à vendre par
9 juil PH. PERRET & GALLY.

GENIEVRE & EAU DE VIE

EN débarquement du navire Alabama, venant de New York. 400 barils de genièvre, 100 barils ... eau de vie, à vendre par LEGENDRE & SAMORY.

7 juil no 54, rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Samedi 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett. Un nègre créole nommé Hyacinthe alias Figaro, âgé de 23 ans, et devant servir jusqu'à l'âge de 40 ans, propre aux travaux d'une presse à coton, très intelligent et actif, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M L Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui, 24 du courant, au magasin Vencan, à 10 heures, une grande variété d'articles, consistant en mouchoirs imitation madras; do bandanas; bretagnes; listad; platilles; toiles; coton blanc; mousselines. 24 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu Samedi 25 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, entre les deux marchés.

L'ameublement et le contenu de l'établissement connu sous le nom de Commercial Hotel. Aussi une grande variété d'articles. 24 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu Samedi 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Ursulines et Robertson, ayant 30 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

Un lot joignant le précédent et de même dimension, 2 lots de terre situés dans la rue des Marais, entre les rues du Bayou et des Ursulines, mesurant chacun 45 pieds de face sur 80 de profondeur.

Après, 20 lots de terre à Milneburg, au second ilets du lac Pontchartrain, ilet no 16.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

24 juillet

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, le mulâtre Edmond, agé de 18 ans, cocher, palfrenier &c, parlant anglais et français, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'il s'est absenté une fois de chez son maitre, il convientdrait, à un médecin, étant très intelligent &c.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant L T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 juil

PAR NEWTON, HOTCHKISS & CO.

SAMEDI 25 juillet, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, le bateau à vapeur WALTER SCOTT.

Ce bateau est en état complet et prêt pour un voyage; une dépense de quelques centaines de piastres employée en réparations en ferait un bateau très lucratif dans le commerce du coton pour les deux saisons à venir.

Conditions: Moitié comptant, la balance en payemens égaux à 60 et 120 jours, pour billets endossés à satisfaction.

L'acte de vente sera passé pardevant Charles de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

Les personnes qui désirent acheter feront bien d'aller l'examiner à présent qu'il se trouve vis-à-vis la rue Julie.

23 juillet.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 1er août 1835, à midi, à la Bourse Hewlett,

LOUISE, négresse de 22 ans, depuis huit ans dans le pays, cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, un peu jardinière et bonne marchande; et ses deux enfans, JOE, mulâtre âgé de 7 ans, habitué au service de la table à manger, et EUGENE, âgé de 2 ans—garantis des vices et maladies prévus par la loi, et bons sujets.

Conditions: Six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 23 juillet

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi 11 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse américaine nommée BETZY, âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans, Martha âgée de 8 ans, et Marie âgée de 5 ans. Ces esclaves sont garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions à la vente. 23 juillet

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 25 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, un terrain situé rue d'Amour entre Piétés et Musique, mesurant 30 pieds de face, sur 120 de profondeur, avec une maison de deux appartements, galerie devant et derrière.

Conditions: $300 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets &c. 23 juil

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 25 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett.

La négresse nommée Rosette, âgée de 15 ans, domestique de maison, gardienne d'enfans, elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 juil

PAR T. MOSSY & GARDNER.

LUNDI 3 août, à 10 a m, il sera vendu sur l'habitation située dans cette paroisse à trois milles du bas de la ville sur le même bord du fleuve, par ordre de la Cour de District, daté 1er juillet 1835 les propriétés mobilières suivantes abandonnées par P. Pancelly à ses créanciers, savoir:

33 cheval, 1 taureau, 1 bouvillon, 30 veaux, 6 jumens de pur sang, 4 poulains, 35 moutons, 2 chevaux, 1 mulet, 4 charrettes, 1 gig, 42 portes à chassis de fenêtres; 26 paires de séparation, 8 paires de portes à panneaux, 30 paires de séparation à panneaux, 7 petites de séparation, 14 portes doubles à panneaux, 10 de charpentiers, 1 lot de matériaux à planches ou travail &c. 40 pieux chassis de fenêtres, 44 grands do, 1 lot de treillage de fenêtres, 1 lot de vieilles portes, manteaux de cheminées etc., 9 paires de portes.

Conditions: toutes sommes au dessous de 200 p. comptant; au dessus de 200, 60 jours de crédit pour billets endossés à satisfaction. 21 j

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu, le mercredi 25 août 1835, à midi, à la bourse Hewlett, pour compte de la faillite de Mr Le Bouligny:

Terrains Nos. 6 et 7 de l'ilet No 3, faubourg Bouligny; Nos. 4, 5 et 6 de l'ilet 6, les ilets nos. 51, 91, 110, 117 et 100.

Une réserve à la limite supérieure dudit faubourg, ayant 3 pieds 6 pouces face au fleuve, sur toute la profondeur du dit faubourg Bouligny.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 j

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, mardi, 4 août, à 10 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Dumaine et Conti, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1835, et à la réquisition du curateur de la succession de feu Joseph Diboul;

Les marchandises et autres effets appartenant à la dite succession.—Conditions: comptant. 21 j

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Samedi 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues Dumaine et Robertson, ayant mesure française 60 pieds de face à la première, sur 120 à la seconde, avec les batisses. Conditions à la vente. 20 juil

A VENDRE.

Le moulin à scie et à moudre de Tanchipaho.

CETTE propriété de grande valeur est à présent mise en vente avec tous ses ustensils.

Ce moulin a été dernièrement monté d'après les plans les plus estimés, il fait agir depuis vingt jusqu'à trente scies, et peut avec sa force actuelle scier journellement quinze mille pieds de bois.

A cet établissement se trouvent attachés, 23 esclaves de prix, deux barges avec deux chaloupes, le tout presque neuf, un bon troupeau de bestiaux, porcs, chevaux, bœufs, charrettes etc., et cinq sections de terre de grand prix, bien boisée; ainsi que plusieurs milliers d'arbres à flot dans ce moment.

Cette propriété est située dans les pinières de la paroisse St Tammany, sur la rivière Tanchipaho, à 40 milles environ de cette ville, et dans une des positions les plus salubres de cet Etat, dans le voisinage immédiat du chemin à coulisses projeté de la Nouvelle Orléans à Nashville.

Si la propriété ci-dessus décrite n'était pas vendue à l'amiable le 25 du courant, ou avant, elle serait alors mise à l'encan, à la Bourse de Hewlett, à midi, par M. Joseph Lecarpentier. Les personnes qui désirent acheter sont invitées à se rendre sur les lieux et à examiner l'établissement.

Pour plus amples détails s'adresser à

JOHN A MERLE & Co.

☞ La dite propriété sera vendue sous condition et stipulation expresse que le vendeur ne garantit l'acquéreur contre aucune charge ou défaut dans les titres de propriété, excepté ceux qui pouvent dériver de son fait, et qu'il se borne à substituer l'acquéreur en son lieu et place avec les titres tels qu'il les possède.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 8 juil—3,2pe

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Tammany—Cour des Preuves—Succession de feu Henry Soden—Avis est donné par ces présentes qu'à la requête du curateur de la susdite succession, j'exposerai en vente publique à la porte de la maison de justice de ce lieu, Jeudi 30e jour du juillet, les propriétés mobilières et immobilières appartenant à la dite succession et situées dans cette paroisse, savoir:

CHEVAUX, BESTIAUX, HABILLEMENTS &c.

Plus, une certaine section de 640 arpens de terre située dans l'ouest du creek Bodico. Cette terre est bien boisée et la creek sur les bords du quel elle est située peut admettre des embarcations d'un fort tonnage.

Conditions: les propriétés personnelles seront vendues pour de comptant, et la terre à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La vente aura lieu à 10 heures A M.
10 juil—5 LYMAN BRIGGS, juge de paroisse.

LE soussigné offre à vendre à son magasin encoignure des rues Chartres et Toulouse.

18 00 aunes cotonnade pour nègres.

10 juil—3 F H PETITPAIN.